RAPPORT ART. 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

JUIN 2022

SOMMAIRE

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE 3
II. DEMARCHE GENERALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG 3
III. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR RAISE 10
IV. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE RAISE 11
V. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES PARTICIPATIONS 11
VI. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX 12
VII. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES 13
VIII. EGALITE ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE 14

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article 29 de la Loi Energie et Climat[1] a abrogé l'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte[2]. Il a modifié les articles L.533-22-1 et D 533-16-1 du Code monétaire et financier permettant ainsi de renforcer la transparence extra-financière des acteurs financiers.

Conformément aux nouvelles dispositions, les sociétés de gestion de portefeuille doivent publier sur leur site internet un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

II. DEMARCHE GENERALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

- **POLITIQUE GENERALE DE RAISE**

L'engagement pour le bien commun est au cœur de l'ADN du groupe RAISE qui, dès sa création en 2013, a fait le choix d'adopter un modèle précurseur : toutes ses équipes de gestion donnent la moitié de leur plus-value à un fonds de dotation dédié aux startups, RAISESHERPAS. A ce mécanisme inédit, s'ajoute un positionnement singulier d'investisseur patient et long terme.

LE MODÈLE DE RAISE

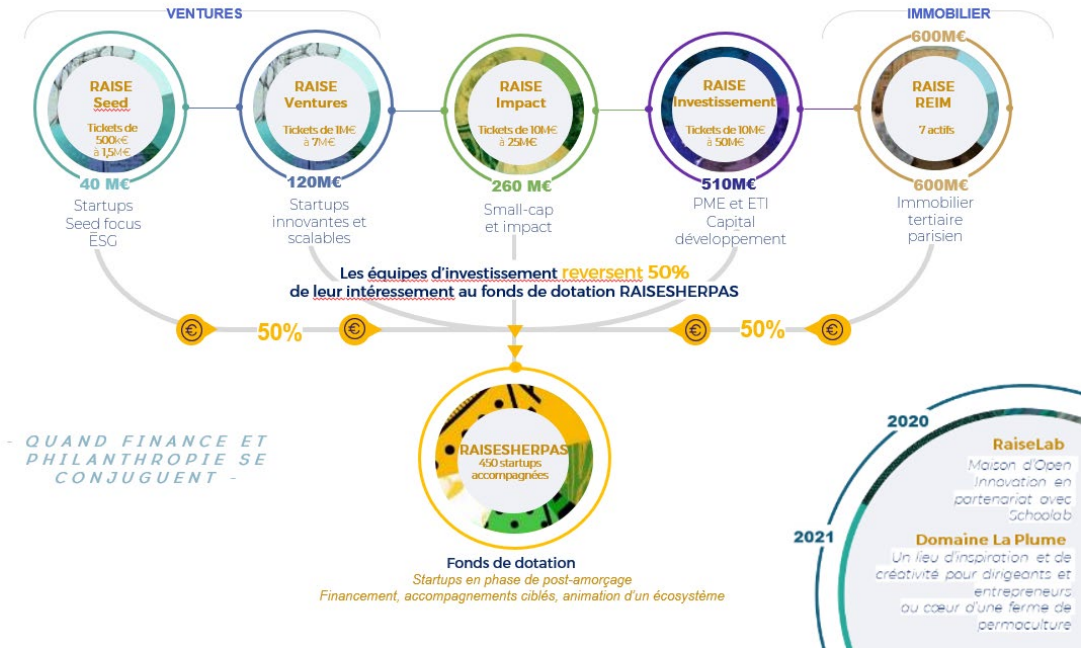

[1] Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite « LEC »).
[2] Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « LTECV »).

- **MISSION DE RAISE**

Doté d'une Raison d'être dès 2017, renforcée et inscrite dans ses statuts en 2021, **le Groupe s'est engagé encore plus loin début 2022 en décidant de devenir Entreprise à mission.** Ce choix s'inscrit dans une vraie continuité avec son histoire, son modèle, ses engagements et les transformations du Groupe conduites ces dernières années.

Il projette aussi RAISE vers l'avenir en faisant de sa mission, sa boussole stratégique :

« **Développer un écosystème innovant et généreux pour soutenir des entrepreneurs visionnaires et construire avec eux une économie responsable et durable.** »

La mission du Groupe RAISE repose sur quatre engagements :

- ✓ **Le partage de la réussite** au service des entrepreneurs ;
- ✓ **La parité et la diversité** comme sources de performance et d'harmonie ;
- ✓ L'engagement à créer et à mesurer la valeur économique, environnementale et sociétale de son action et à **accompagner les entreprises dans leur transformation durable** ;
- ✓ **L'innovation** au service du bien commun.

Une dynamique collective mobilise l'ensemble des collaborateurs pour structurer, déployer et faire rayonner ces engagements de mission.

- **CHARTE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE RAISE**

La stratégie ESG du Groupe RAISE est au cœur de cette mission. Elle en constitue l'un des piliers fondateurs, au service de ces objectifs. Le Groupe RAISE a ainsi souhaité se doter d'une politique ESG excluant certains secteurs du périmètre d'investissement de ses fonds. Le processus d'identification des secteurs dans lesquels le Raise s'engage à ne pas investir est basé sur une combinaison de plusieurs approches :

1- Exclusions normatives visant à identifier les secteurs ayant des impacts négatifs au titres des normes nationales et internationales (listes règlementaires, ONU, etc…).

2- Exclusions en lien avec la mission, les engagements du Groupe RAISE ainsi que la stratégie ESG.

En pratique, la méthodologie retenue pour prendre en compte les secteurs d'exclusion retenus s'appuie sur :

- Modalités de prise de participation (directe/indirecte) : la participation directe désigne la détention en nom propre de titres d'une société et la participation indirecte désigne la détention de titres par l'intermédiaire d'une autre société.

- Seuil de matérialité : l'impact négatif de certains secteurs n'étant pas absolu, le Groupe RAISE ne s'interdit pas d'investir dans ces secteurs, à la condition qu'il s'agisse d'investissement direct et que le seuil d'exposition de la prise de participation concernée ne dépasse pas un certain pourcentage du portefeuille (tolérance à hauteur d'un seuil de matérialité de 10% des montants investis par exemple), et enfin que l'impact négatif de l'exposition n'affecte pas la totalité de l'activité.

Les secteurs d'exclusion sont les énergies fossiles, le tabac, le contenu pour adultes, les armes controversées, stupéfiants, les jeux de hasard et casinos, l'alcool les substances toxiques pour l'environnement et la santé humaine, les pesticides, la déforestation, l'huile de palme, les OGM et les tests sur les animaux.

- **CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

Nous utilisons **différentes sources** pour informer nos investisseurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans notre politique et stratégie d'investissement.

RAISE met à disposition des investisseurs sur son site internet une page dédiée à l'ESG (https://www.raise.co/politique-esg/) où elle présente notamment sa Charte d'Investissement Responsable.

En parallèle, RAISE informe ses investisseurs à travers ses obligations périodiques de reporting (le rapport annuel, …) ainsi que dans le cadre des différentes instances regroupant ses investisseurs telles que les comités stratégiques, les assemblées générales et les évènements « investors day ».

- **LISTE DES PRODUITS ARTICLES 8 ET 9 SELON SFDR PRENANT EN COMPTE DES CRITERES ESG**

Fonds gérés par RAISE CONSEIL relevant de l'article 8 et de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR ») sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Le fonds **RAISE SEED FOR GOOD** est classé **article 8** au sens de SFDR ;

- Le fonds **RAISE IMPACT** est classé **article 9** au sens de SFDR.

Ci-dessous le tableau représentant le montant en euros et en pourcentage des encours des fonds classés article 8 et 9 au sens de SFDR sur l'ensemble des encours gérés par le RAISE Conseil :

Nom du Fonds	Montant de l'encours géré	30/06/2022	En %
RAISE IMPACT	Montant du capital souscrit	257 000 000	29,18%
RAISE VENTURES	Montant du capital souscrit	40 000 000	5,00%

- **ADHESION DE RAISE OU CERTAINS FONDS A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG**

L'historique de l'engagement responsable du Groupe RAISE :

2013

- Naissance de RAISE, fort d'un modèle pionnier de partage de la valeur au service des entrepreneurs. Le Groupe RAISE repose en effet sur un mécanisme de financement conjuguant rentabilité et générosité puisque les équipes d'investissements donnent 50% de leur intéressement afin de financer un Fonds de dotation interne, RAISESHERPAS, dédié à l'accompagnement de startups. A ce jour, RAISESHERPAS est devenue la plus importante fondation privée pour l'entrepreneuriat en France : 350 startups sont accompagnées avec des mentorats et programmes personnalisés ; 93 startups ont été financées.

2014

- RAISE devient signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies.

2015

- Une première revue annuelle des initiatives ESG menées au sein des participations de la société de gestion RAISE Conseil est entreprise.
- RAISE se porte également en faveur de l'Accord de Paris adopté la même année.

2018

- Le Groupe lance le Mouvement pour une Economie Bienveillante, convaincu qu'une entreprise doit désormais agir et exprimer sa contribution à la société. En démontrant les vertus d'une réussite partagée, le MEB entend mobiliser et réunir tous ceux qui croient, agissent et entreprennent autrement pour contribuer à rendre le monde meilleur.

2019

- Lancement de RAISE Impact, pour financer des entreprises engagées, à mission ou en transformation, et élaboration d'une méthodologie de mesure de performance extra-financière.
- Réalisation d'un Bilan Carbone de la société de gestion RAISE Conseil.
- Mise en place d'un reporting ESG auprès de l'ensemble des participations du Groupe RAISE afin d'analyser, de consolider les données et de les suivre dans le temps. Une recommandation personnalisée des principaux points d'amélioration est alors proposée pour soutenir la transformation durable de nos portefeuilles d'activités.

2020

- Le Groupe RAISE consolide sa raison d'être et l'inscrit dans ses statuts, au terme d'un travail de réflexion d'un an, mené avec tous ses collaborateurs en partenariat avec la Chaire Théorie de l'Entreprise du Laboratoire des Mines (Paris Tech). « Développer un écosystème innovant et généreux pour soutenir des entrepreneurs visionnaires et construire avec eux une économie responsable et durable » est aujourd'hui l'ambition qui sert de boussole à l'ensemble de nos activités.

Nous avons également renforcé les 4 engagements structurants qui permettent à RAISE de porter la voix d'une finance engagée et responsable, et orientent le déploiement de sa feuille de route stratégique :

  - Le partage de la réussite ;
  - La promotion de la parité et de la diversité comme sources de performance et d'harmonie ;
  - L'accompagnement des entreprises dans la mesure de la valeur économique, environnementale et sociétale de leur action, et dans leur transformation durable ;
  - L'innovation, au cœur de notre exigence d'excellence.

- RAISE Impact lance sa méthodologie propriétaire de Mesure et de Management d'Impact (MMI), applicable à tout secteur ou taille d'entreprise dont l'objectif est de matérialiser les impacts positifs des entreprises et les engager sur une trajectoire d'amélioration.
- Un cap supplémentaire a été franchi en matière de suivi ESG de nos participations : nous avons ajouté un module d'évaluation d'empreinte carbone (pour les scopes 1, 2 et 3) permettant de fixer un premier cadre de mesure pour aider nos participations à définir une stratégie de réduction de leurs émissions.

2022

- Le Groupe RAISE acte une nouvelle étape dans sa stratégie en annonçant sa qualification en tant qu'Entreprise à Mission, à travers des engagements structurants, une feuille de route ambitieuse et la constitution de son Comité de Mission, présidé par Jean-Dominique Senard.

Référentiels, partenariats et label :

PRI des Nations Unies
Nous avons signé dès 2014 les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies, confirmant notre engagement sur l'intégration des critères extra-financiers dans notre gestion, notre vision et le suivi de notre portefeuille.

Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
Nous avons formalisé notre politique ESG sur la base des ODD des Nations Unies.

France Invest
RAISE est membre de France Invest, signataire de la Charte des engagements des investisseurs pour la croissance et de la Charte Parité de France Invest.

Charte SISTA
RAISE promeut la parité et la diversité comme une richesse pour des entreprises plus représentatives de la société. Afin de soutenir tout particulièrement l'entrepreneuriat féminin, et en cohérence avec la signature de la charte SISTA, RAISE s'engage à ce que, d'ici 2025, 25 % des startups financées au sein de ses activités aient été fondées ou co-fondées par des femmes, et 30 % d'ici 2030. Aujourd'hui, c'est le cas de 23% des entreprises financées à travers les activités d'investissement et de 29% des startups soutenues grâce aux Prêts d'honneur RAISESHERPAS.

Impact France
RAISE est un membre actif du mouvement Impact France réunissant les entrepreneurs à impact social et/ou environnemental qui s'engagent dans la transition sous une nouvelle bannière.

Coalition 10% pour tout changer
RAISE est partenaire de la coalition 10% pour tout changer, qui regroupe des entreprises engagées pour une révolution écologique et sociale.

Mouvement pour une Economie Bienveillante
Le Mouvement pour une Economie Bienveillante (MEB), lancé en 2018 par le Groupe RAISE, est destiné à encourager les entreprises de toute taille à s'organiser autour d'un modèle économique généreux et performant, et à rassembler tous les acteurs qui œuvrent déjà pour le bien commun au quotidien. Fort de près de 5000 signataires, le MEB défend la conviction que les entreprises qui partagent leur valeur sont plus performantes et plus pérennes.

Change NOW
RAISE est partenaire d'événements emblématiques comme le ChangeNOW Summit, l'Exposition Universelle des solutions pour la Planète.

Label Relance
Tous les fonds gérés par le Groupe RAISE bénéficient du label France Relance, délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances pour participer au renforcement des fonds propres des entreprises, dans le cadre du plan de soutien mis en place par le Gouvernement.

Label LuxFLAG
RAISE Impact a obtenu le label « LuxFLAG », accordé aux fonds qui interviennent dans le secteur de l'investissement responsable.

III. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR RAISE

- **DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

Au niveau Corporate, le département ESG du Groupe RAISE est composé d'une *Head of Sustainability*, d'un *Sustainability Manager* et d'un *Senior Advisor* qui dédient la majeure partie de leur temps à la prise en charge de l'ESG.

Au niveau Gouvernance, le Groupe RAISE dispose d'un Comité ESG qui se réunit une fois par trimestre. Il est en charge de l'élaboration et l'exécution de la Stratégie ESG du groupe RAISE et du suivi de la campagne ESG dans les fonds au niveau des participations.

Il participe à la collecte des informations extra-financières du portefeuille et de la société de gestion, tout en sensibilisant les équipes à la stratégie ESG du Groupe. Il s'implique dans la formation continue des membres du comité et des équipes, réalise une revue périodique des objectifs et évolution de la stratégie ESG et définit des plans d'action pour l'ensemble des participations du Groupe et pour la société de gestion.

Au niveau Fonds, chaque équipe d'investissement comporte deux référents ESG qui assurent le suivi de la stratégie ESG du Groupe RAISE. L'équipe du fonds RAISE IMPACT comporte une *Impact Manager* pour mesurer l'impact des investissements du fonds.

Des prestataires externes de référence participent également au déploiement de la stratégie ESG tout au long du processus d'investissement :

- PwC et Sirsa pour l'analyse due diligence ESG ;
- Carbone 4 pour l'accompagnement bilan carbone ;
- Ecodev et Quantis pour l'analyse de cycle de vie ;
- Citizing pour la monétarisation de l'impact.

- **ACTIONS MENEES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES DE RAISE**

Plusieurs actions sont menées par le Groupe RAISE en matière de formation sur la thématique de l'ESG.

Dès le parcours d'arrivée, un bloc de formation sur la politique ESG et l'impact investing est suivi par les nouveaux collaborateurs et stagiaires.

Le Groupe RAISE encourage ses collaborateurs à suivre des formations sur la finance durable et sur les sujets de durabilité. Au moins une fois par an, tous les collaborateurs reçoivent une formation sur le thème ESG.

Pour incarner et affermir son rôle d'entreprise à mission, RAISE déploie également pour tous ses collaborateurs des formations, sensibilisations ou ateliers spécifiques liés à ses engagements de mission. A titre d'exemple, les collaborateurs RAISE ont tous participé à des formations sur la stratégie climat

et à un atelier « la Fresque du climat ». De la même manière, l'agence de référence Gloria est intervenue auprès des équipes sur le thème de la parité et de l'inclusion en entreprise à travers un cycle de formations. En parallèle, les collaborateurs reçoivent des formations sur des thématiques spécifiques liées à nos engagements de mission. Ainsi, l'agence de référence Gloria est intervenue auprès des équipes sur le thème de la parité et de l'inclusion au travail.

Enfin toujours pour consolider et approfondir sa stratégie, RAISE CONSEIL mesure et suit sa performance extra-financière pour définir sa propre trajectoire d'amélioration.

Ainsi, RAISE CONSEIL réalise chaque année une évaluation de l'empreinte carbone de son activité (incluant les scopes 1, 2 et 3) ainsi qu'un diagnostic ESG permettant de mettre en lumière des axes d'amélioration.

IV. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE RAISE

- ### CONNAISSANCES, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE EN MATIERE DE PRISE DE DECISION RELATIVE A L'INTERGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE ET LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Tous les membres des instances de gouvernance en matière de prise de décision sont des professionnels expérimentés et formés aux enjeux de l'investissement responsable et durable, avec notamment des années d'expériences consacrées à la recherche extra-financière, à la participation active aux colloques et initiatives de place et à l'implémentation de stratégies d'investissement durable destinées à la création de valeur sur le long terme.

- ### POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération du Groupe RAISE est conforme aux recommandations de l'AMF et tient compte des résultats extra-financiers du groupe à travers sa stratégie de développement durable, déterminée notamment par sa raison d'être et ses engagements de mission.

V. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES PARTICIPATIONS

En tant qu'investisseur et actionnaire engagé doté d'une mission, RAISE CONSEIL adresse une politique d'engagement dont l'objectif est de promouvoir et d'inciter l'adoption de pratiques responsables et durables par l'ensemble de ses participations.

Plusieurs outils de prise en compte des critères ESG sont proposés à l'ensemble des participations au travers notamment d'une offre spéciale « toolkit

transformation durable », une offre de suivi de campagne ESG annuelle ou encore des webinars thématiques.

RAISE accompagne également ses participations dans leur projet de définition d'une raison d'être ou dans leur passage d'entreprise à mission et les aide à construire leur stratégie ESG.

La politique d'engagement de RAISE assure ainsi l'intégration des critères ESG tout au long du processus d'investissement et de détention des participations.

VI. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX

• STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

En ligne avec l'Accord de Paris vers une décarbonation progressive des portefeuilles des sociétés de gestion et une limitation du réchauffement climatique, le Groupe RAISE est en train d'établir une feuille de route visant à étudier les conditions et scenarios possibles d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris permettra de mesurer et d'établir de manière systématique un bilan carbone ainsi que de définir une trajectoire d'alignement des portefeuilles des différents fonds. A terme, la stratégie d'alignement sera publiée sur le site internet de RAISE.

Plusieurs actions concrètes sont déjà en place avec la désignation de quatre « référents carbone » au sein de la société de gestion formés au module « Finance et Climat » du Cabinet de référence Carbone 4.

• STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

Le Groupe RAISE est conscient de l'importance de l'alignement avec les trois objectifs de long terme liés à la biodiversité :

- la conservation de la biodiversité,
- l'utilisation durable des espèces et des milieux naturels et,
- le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

Il existe aujourd'hui plusieurs groupes de travail qui cherchent à faire émerger une méthodologie de mesure des impacts sur la biodiversité. L'équipe ESG de RAISE est très attentive aux avancées du groupe Carbone 4 en la matière. Sur la base des travaux effectués, RAISE implémentera une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité et la publiera sur son site internet.

Les différentes équipes d'investissement de RAISE respectent et appliquent le principe de double matérialité dans l'analyse et le suivi des décisions d'investissement.

VII. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Prise en compte du risque d'incidence négative sur les facteurs de durabilité

RAISE mesure le risque à moyen ou long terme d'un investissement dans une activité ayant un impact négatif d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance (risque non-financier).

Les principales incidences négatives en matière de durabilité retenues par le Groupe RAISE sont celles qui ont pour conséquence d'avoir un impact défavorable sur les 7 grands axes d'amélioration transversaux, propres aux valeurs de RAISE :

- Soutenir la transformation durable des entreprises en proposant des solutions, des outils et un accompagnement dédié ;
- Encourager la parité et en particulier, la présence de femmes dans les organes clés de gouvernance (Conseils d'Administration, Comités Stratégiques, postes de direction…) ;
- Encourager le partage de valeur aux salariés notamment à travers l'actionnariat ;
- Encourager à la mesure et à la maîtrise de l'empreinte carbone ;
- Sensibiliser nos participations aux bonnes pratiques de gouvernance, notamment à l'importance de la présence de membres indépendants ;
- Inciter le recours à la formation des équipes ;
- Nommer des référents RSE ou embaucher un responsable RSE.

Ces axes d'amélioration font chaque année l'objet d'une mesure et d'un suivi dans le cadre de la politique ESG menée par RAISE.

Les indicateurs permettant d'identifier les incidences négatives en matière de durabilité sont basés sur les indicateurs RTS (*Regulatory Technical Standards* au titre du Règlement SFDR) qui font l'objet d'un suivi régulier et de rapports dédiés.

VIII. EGALITE ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE

La représentation équilibrée des femmes et hommes parmi les équipes, les organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement est au cœur de l'ADN du Groupe RAISE.

Aujourd'hui, RAISE applique un **engagement fort de parité exacte à tous les niveaux hiérarchiques**.

Au sein de sa gouvernance, le comité de direction comporte 54,55% de femmes. La direction de RAISE est assurée par un binôme garantissant ainsi une parité parfaite.

39 boulevard de La Tour-Maubourg - 75007 Paris

T + 33(0)1 84 17 09 09
contact@raise.co

www.raise.co